

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-12-CT

ARRÊTÉ PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de Barfleur,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route et notamment l'article R 225,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le tournage d'une émission de télévision par la société France 3 (99% Medias), 15 rue Dussoubs 75002 PARIS,

Vu la demande de Monsieur Didier FERREIRA, Régisseur Général,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRÊTE :

Article 1 – Du lundi 17 mai 2021 8h au mardi 18 mai 2021 22h afin de permettre le stationnement des hélicoptères de l'équipe de tournage, tout accès est interdit :

- Sur le terrain communal de la rue du 24 juin 1944,
- Sur l'aire du Cracko

Article 2 - La mise en place de la signalisation sera assurée par les services municipaux et par la société de production.

Article 3 - Le Maire de Barfleur, ses adjoints et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 17 mai 2021
Pour Le Maire
L'Adjointe au Maire
Christiane TINCELIN

